RÉPUBLIQUE DU BENIN

ASSEMBLÉE NATIONALE

NEUVIEME LÉGISLATURE

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

RAPPORT SPÉCIAL

Objet : Projet de loi de finances, gestion 2024

Référence : Décret n° 2023-501 du 04 octobre 2023

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présenté par :

Sanni innocent **SABI YO**

Rapporteur spécial

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'étude du projet de budget de l'État, gestion 2024, le Ministre du Travail et de la Fonction Publique a présenté à la Commission budgétaire, le projet de budget de son département. Cette séance de présentation qui s'est déroulée le lundi 04 décembre 2023, à la salle de réunion du bâtiment annexe du Ministère de la Justice et de la Législation à Porto-Novo.

Le présent rapport s'articule autour des points ci-après :

I. Présentation du département ministériel ;
II. Tableau synoptique des crédits ouverts en 2024 et leur évolution par rapport à 2023 ;
III. Consommation des crédits et difficultés majeures rencontrées dans l'exécution du budget à fin septembre 2023 ;
IV. Présentation des projets gérés par le ministère ;
V. Mise en œuvre des recommandations antérieures ;
VI. Préoccupations exprimées par les députés ;
VII. Recommandations nouvelles.

I- PRÉSENTATION DU DEPARTEMENT MINISTERIEL

Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) a conformément au décret n°2021-562 du 03 novembre 2021, pour mission, la définition, l'élaboration et le suivi-évaluation de la politique de l'État en matière de travail et de fonction publique ainsi que le suivi des réformes administratives et institutionnelles, conformément aux lois et règlements en vigueur.

A ce titre, il est chargé de :

- la définition de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique en matière de travail ;
- la définition de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique de l'Etat en matière de fonction publique ;
- faire le suivi des réformes administratives et institutionnelles dans tous les secteurs.

Le Ministère est structuré ainsi qu'il suit :

- le Cabinet du Ministre ;
- l'Inspection Générale des Services et Emplois Publics (IGSEP) ;
- le Secrétariat Général du Ministère ;
- deux (02) directions centrales :
  - la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF)
  - la Direction des systèmes d'Informatique (DSI) :
- Trois (03) Directions Générales que sont :
  - la Direction Générale du Travail (DGT) ;
  - la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP) ;
  - la Direction Générale du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité (DGRCE) ;
- les directions départementales au nombre de douze (12) ;
- une structure sous tutelle : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

(CNSS).

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est l'organisme gestionnaire du régime général de sécurité sociale institué en faveur des travailleurs salariés par la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant code de sécurité sociale en République du Bénin. A ce titre, elle est chargée du service :

- des prestations familiales et de maternité (branche des prestations familiales) ;
- des prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles (branches des risques professionnels) ;
- des prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants (branche des pensions).

II- TABLEAU SYNOPTIQUE DES CRÉDITS OUVERTS EN 2024 ET LEUR ÉVOLUTION PAR RAPPORT A 2023

Le tableau synoptique ci-après présente les crédits ouverts en 2024 et leur évolution par rapport à 2023.

En milliers de francs CFA

NATURE ECONOMIQUE	LF 2023	LF 2024	ECART	TAUX
Dépenses de personnel	2 751 406	2 786 942	35 536	1,29%
Dépenses d'acquisition de biens et services	4 365 768	4 384 795	19 027	0,44%
Dépenses de transfert	196 000	46 000	-150 000	-76,53%
I. DEPENSES ORDINAIRES	**7 313 174**	**7 217 737**	**-95 437**	**-1,31%**
Financement intérieur	700 000	300 000	-400 000	-57,14%
Financement extérieur (Dons)	165 000	165 000	0	0,00%
Financement extérieur (Emprunts)	0	0	0	0
II. DEPENSES EN CAPITAL	**865 000**	**465 000**	**-400 000**	**-46,24%**
TOTAL GENERAL (I + II)	**8 178 174**	**7 682 737**	**-495 437**	**-6,06%**

Source : Commission des finances et des échanges (sur la base des données du PLF, gestion 2024)

Pour la mise en œuvre de ses actions en 2024, le Ministère du Travail et de la Fonction Publique bénéficie d'un crédit global de sept milliards six cent quatre-vingt-deux millions sept cent trente-sept mille (**7.682.737.000**) francs CFA contre un crédit de huit milliards cent soixante-dix-huit millions cent soixante-quatorze mille (**8.178.174.000**) francs CFA ouvert pour la gestion 2023. Les prévisions de 2024 ont donc connu une diminution de quatre cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent trente-sept mille (**495.437.000**) francs CFA par rapport à 2023, soit une régression de **6,06%**.

Estimées à sept milliards deux cent dix-sept millions sept cent trente-sept mille (**7.217.737.000**) francs CFA, les dépenses ordinaires sont en baisse de **1,31%** par rapport à 2023. Les dépenses en capital évaluées à quatre cent soixante-cinq millions (**465.000.000**) de francs CFA sont en diminution de **46,24%**par rapport à 2023.

III - CONSOMMATION DES CRÉDITS OUVERTS ET DIFFICULTÉS MAJEURES RENCONTRÉES DANS L'EXÉCUTION DU BUDGET A FIN SEPTEMBRE 2023

❖ Consommation des crédits

NATURE DE DÉPENSE	30 Septembre 2022						30 Septembre 2023					ÉCART (ord)
	DOTATION INITIALE	MONTANT ENG	TAUX (%)	MONTANT ORD	TAUX (%)		DOTATION INITIALE	MONTANT ENG	TAUX (%)	MONTANT ORD	TAUX (%)	
DÉPENSES DE PERSONNEL	1 818 794 450	1 355 955 082	74,55	1 205 930 995	66,30		2 751 405 968	2 064 301 320	75,03	1 586 130 838	57,65	-8,66
BIENS ET SERVICES	4 736 088 000	1 666 135 436	35,18	537 936 873	11,36		4 365 768 000	1 661 943 634	38,07	876 914 481	20,09	8,73
TRANSFERTS COURANTS	461 000 000	114 871 600	24,92	114 871 600	24,92		196 000 000	102 820 912	52,46	102 820 912	52,46	27,54
DÉPENSES ORDINAIRES	7 015 882 450	3 136 962 118	44,71	1 858 739 468	26,49		7 313 173 968	3 829 065 866	52,36	2 565 866 231	35,09	8,59
PIP (CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRE ET DONS)	173 000 000	1 500 000	0,87	-	0		865 000 000	61 745 800	7,14	29 500 000	3,41	3,41
TOTAL	7 188 882 450	3 138 462 118	43,66	1 858 739 468	25,86		8 178 173 968	3 890 811 666	47,58	2 595 366 231	31,74	5,88

Source : DPAF, Octobre 2023

Le TEF, base engagement de 2023 est supérieur à celui de 2022, soit une progression de 3,92 points. Au titre des ordonnancements, la même tendance haussière s'observe avec une progression de 5,88 points

Globalement, les dépenses ordinaires hors personnel ont été exécutées au 30 septembre 2023, à hauteur de **52,36 %** (base engagement) et **35,09 %** (base ordonnancement.)

En ce qui concerne les dépenses en capital, l'exécution financière au 30 septembre 2023 affiche un taux, base engagement, de **7,14 %** avec un taux, base ordonnancement, de **3,41 %.**

- **Difficultés rencontrées dans l'exécution financière du budget 2023**

Les difficultés rencontrées au cours de l'exécution du budget au 30 septembre 2023 sont entre autres liées à :

- à la non appropriation des outils de gestion du budget en mode programme ;
- au retard remarquable dans les procédures de passation des marchés publics dû à la lourdeur administrative ;
- au retard dans l'ouverture et le chargement (du 1er quart et du 2e quart) des lignes budgétaires ;
- à l'implémentation tardive du Plan de Travail Annuel (PTA) dans SYCOREF.

IV. PRÉSENTATION DES PROJETS GÉRÉS PAR LE MINISTÈRE

Au cours de l'exercice budgétaire 2023, le département ministériel a, dans son portefeuille actif, quatre (04) projets/programmes d'investissements publics. (Voir tableau ci-dessous)

Source : DPAF/MTFP, octobre 2023

N°	Intitulé du projet/programme	Dotation 2023	Montant engagé	Taux engagement (%)	Montant ordonnancé	Taux d'ordonnancement (%)
1	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MTFP	223 000 000	7 745 800	3,47	2 500 000	1,12
2	PROJET D'APPUI A LA MISE EN OEUVRE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET INSTITUTIONNELLE ET DES REFORMES DE LA FONCTION PUBLIQUE	192 000 000	54 000 000	28,13	27 000 000	14,06
3	PROJET D'APPUI A LA RESTRUCTURATION ET A LA MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE (PARMFP)	250 000 000	0	0	0	0
4	PROJET D'APPUI A LA MODERNISATION DE -LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTAT (PAMGRHE)	200 000 000	0	0	0	0
	TOTAL	865 000 000	61 745 800	7,14	29 500 000	3,41

V- MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Lors de l'examen du budget pour la gestion 2023, les députés ont formulé une recommandation à l'endroit du Ministère du Travail et de la Fonction Publique. Il s'agit de : « procéder à une évaluation de la nouvelle grille horaire de la fonction publique ». Le point de la mise en œuvre de cette recommandation n'a pas été présenté lors de la présentation du projet de budget gestion 2024 de ce département ministériel.

VI- PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES PAR LES DÉPUTES

Les différentes préoccupations exprimées par les députés après l'exposé du ministre sont relatives :

1- au sort des 1045 agents contractuels du MAEP dont les contrats n'ont pas été renouvelés en 2016 ;
2- aux dispositions prises pour le reversement des aspirants aux métiers d'enseignement (AME) ;
3- au plan de recrutement en cours au profit des hôpitaux et centres de santé ;
4- au point des concours organisés en 2023 ;
5- à la numérisation des procédures ;
6- à la vérification de l'authenticité des diplômes obtenus par les collaborateurs extérieurs ;
7- aux dispositions prises pour l'élimination du travail des enfants à l'horizon 2025 ;
8- à la relance du plan de formation du ministère ;
9- à la gestion des carrières des enseignants du primaire et du secondaire ;
10- à l'insuffisance de locaux pour abriter certaines directions du ministère ;
11- à la réintégration des agents licenciés ou radiés ;
12- aux modalités d'embauche à la GDIZ ;
13- à la non-revalorisation des salaires des agents de Bénin télécom SA.

A ces préoccupations, la ministre a apporté des éléments de réponse à confirmer par écrit.

VII- RECOMMANDATIONS NOUVELLES

Les députés recommandent au ministère du travail et de la fonction publique de :

1. relancer le débat sur l'âge limite de l'accès des femmes à la fonction publique ;
2. suivre les recrutements enregistrés dans les industries de la GDIZ.
3. prendre en compte les diplômes de l'EFMS de Parakou dans le cadre des recrutements
4. régulariser la situation des retraités qui n'ont pas encore bénéficié de la revalorisation de 1,25 de l'indice de traitement conformément au décret n° 2011-555 du 5 août 2011 ;
5. payer les rappels dus aux instituteurs adjoints contractuels et autres enseignants ;
6. vulgariser le contenu de la synthèse de l'atelier tenu les 23 et 24 novembre 2023 sur l'élimination du travail des enfants en 2025 ;
7. mettre à disposition la liste nominative des expatriés ayant reçu 412 contrats de travail avec précision de leur domaine de compétence ;
8. procéder à un recrutement des inspecteurs de travail et des contrôleurs de travail en 2024 ;
9. mettre en œuvre à temps les plans de formation des agents de l'Etat ;
10. accélérer l'ouverture des centres communaux de service public ;
11. statuer sur la situation des agents contractuels de l'Etat recrutés en 2012 au profit du MAEP et dont les contrats n'ont pas été renouvelés en 2016.

CONCLUSION

Les membres de la commission budgétaire, après avoir pris connaissance du présent rapport et après l'avoir amendé et adopté, le soumettent à la plénière pour examen.

Fait à Porto-Novo, le 04 décembre 2023

Le rapporteur spécial,

Sanni innocent **SABI YO**